



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

CAT

Question écrite n° 1908

Texte de la question

M. Louis Le Pensec attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur la situation du travail protege, caracterisee par le manque de places dans les centres d'aide par le travail et l'absence de perspective, ainsi que les restrictions apportees a la dotation globale de fonctionnement. Il expose que le nombre de places en CAT en instance dans les differentes associations d'animation et d'accueil du Finistere est de 343, alors que le nombre de places autorisees sur trois ans est de 63. Or, les places agreees par la CRISM en 1990 et 1991 sont au nombre de 235, mais sont en instance d'autorisation du ministere. S'agissant de la dotation globale de fonctionnement, l'Etat avait appose sa signature sur des avenants salariaux negocies entre organisations patronales et salariales. Ces mesures ne sont pas repercutees dans les budgets des associations. Le poste salaires et charges representant a lui seul plus de 50 p. 100 du montant des budgets, les centres d'aide par le travail du departement presentent tous un deficit qui, pour l'instant, ne sera pas repris. En consequence, il lui demande les reponses qu'elle envisage de donner concernant le nombre de places en CAT et l'insuffisance de la dotation globale de fonctionnement.

Texte de la réponse

On constate actuellement une demande importante de places en structures specialisees dans l'accueil des personnes handicapees. Ce besoin trouve essentiellement son origine dans la conjugaison de facteurs structurels, comme la prolongation de la duree de la vie ou l'evolution rapide de notre societe qui rend l'insertion plus difficile. Pour ce qui concerne les CAT, le nombre actuel d'etablissements (environ 1 100) et de places (environ 70 000) demeure encore insuffisant et le Gouvernement est tres preoccupe par ce probleme de l'accueil en structures specialisees. Aussi, le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, considere-t-il cette question comme prioritaire et a-t-il charge ses services d'en faire une etude qui permettra de degager les solutions possibles, en liaison avec les associations de personnes handicapees. Par ailleurs, certains centres d'aides par le travail connaissent actuellement des difficultes de tresorerie liees au contexte economique. Afin de pallier ces difficultes, le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, a demande a ses services d'etudier la repartition des credits constitues en reserve nationale pour harmoniser les moyens au niveau des departements dans le but de retablir un fonctionnement normal pour les etablissements en cause. Les directions departementales des affaires sanitaires et sociales concernees seront avisees des possibilites de dotation supplementaire qu'elles seront chargees de repartir en fonction des besoins des etablissements.

Données clés

Auteur : [M. Le Pensec Louis](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1908

Rubrique : Handicapes

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 7 juin 1993, page 1530

Réponse publiée le : 16 août 1993, page 2538